

1810

LES ÉCOLES A LA MARTINIQUE AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

"Martinique" n° 4, 4^e trim. 1944, p. 300-302, Fort-de-France

Le P. Charles François, prêtre apostolique des capucins aux Antilles
voulut procurer aux habitants de Fort Royal et des environs les mêmes avan-
ces scolaires dont jouissaient les habitants de Saint-Pierre. Il fonda un éta-
blissement à peu près semblable à celui du P. Vane et qu'il appela la Maison
de la Providence, sur un terrain situé entre les rues du Tossé et de Sainte-
Catherine, longeant la rue Saint-François -aujourd'hui rues Perrin et Républic-
que, soit le palais de Justice actuel - il construisit avec des oïllandes recuei-
lées chez les habitants, un grand bâtiment de 108 pieds de long flanqué de deux
pavillons, avec jardin, cour et dépendances. Cet établissement pouvait donner
l'hospitalité à cinq ou six indigentes, mais il était surtout destiné à l'édu-
cation des jeunes filles.

L'école fut ouverte dès l'année 1743; le 30 décembre 1764, le P.
Charles François démissionna et inaugura l'hôpital en présence du R. P. Villier-
neuve, religieux de l'Observance de Saint-François, de Joseph-Ramont de Sur-
villers, de Jean-Médecin Moreau et de plusieurs filles de la Providence; tout
l'établissement fut approuvé par lettres-patentes du roi en date du 20 septem-
bre 1768, mais le roi spécifiait en termes bien formels qu'il ne s'engageait
à aucune dépense à son sujet.

La Providence fut confiée à des demoiselles formées dans la maison
de Saint-Pierre de la Rochelle et affiliées à cette maison. On cite les noms
de Marguerite Verdet, supérieure, Madeleine Borday, Suzanne Maline, Catherine
Castel et Elisabeth Parent. Elles formaient une société libre, sans vœux
ni engagements particuliers, mais entièrement consacrée à l'éducation des jeunes
filles sous la direction du P. Charles François.

Celui-ci leur traça en 1764 un règlement plein de sagesse qui ne
pouvait que contribuer à leur perfectionnement personnel et à la bonne marche
de l'école; il leur donna en même temps le programme des matières qu'elles au-
raient à enseigner.

On s'aperçut bientôt que ce programme demandait des modifications,
des transformations, et, après vingt ans d'expérience, en 1783, le P. Charles
en traça un autre qu'il pouvait croire définitif.

Les directives qu'il a laissées en matière d'éducation manifestent
une grande sagesse, un grand bon sens et une profonde expérience. Elles nous
font connaître la mentalité religieuse de l'époque, nous découvrent un coin
de la vie chrétienne et nous ne saurions passer outre sans y puiser de larges et
(Les intéressés trouveront le règlement de 1783 en entier dans la Revue de l'hi-
toire des colonies, mars-avril 1930, page 137 et suivantes, publié et commenté
par M. Paul Roussier.)

Et de la Maison de la Providence. - Le P. Charles François est
frappé de l'inconvenance qu'il y a à mélanger filles et garçons dans la même
école et à confier l'éducation des jeunes filles à des hommes. Destinées à é-
tre plus tard mères de famille et à former la société de l'avenir, il importe
que ces jeunes filles soient préparées avec soin à leur destination future.
C'est pourquoi, il a fondé une école de filles tenue par des personnes capables
de leur donner la formation dont elles avaient besoin. "Nous recommandons, dit-
il, de leur imprimer de bonne heure cette pudeur et cette modestie de senti-
ments qui font le plus bel ornement de leur sexe; cette pudeur et cette honnê-
té qui font le plus bel ornement de la société; cet esprit de sagesse et
d'attention si essentiel pour le gouvernement d'une famille; cet amour du



travail, de l'ordre et de l'économie qui en fait le soutien d'une maison, ainsi des autres vertus qui forment le fond de leur éducation et dont la lecture et l'écriture ne font que la moindre partie.

"Mais pour fixer les idées publiques sur la nature de cet établissement nous déclarons que n'avons eu d'autre intention que de fournir aux jeunes filles du quartier Fort Royal des moyens plus simples, plus faciles et plus à portée de leur procurer une éducation chrétienne; que nous n'avons eu pas eu dessein d'établir une communauté régulière, mais simplement une maison d'école tenue et desservie par une société de demoiselles vivant en commun sous le nom et la protection de la divine Providence, sans autres possessions ni revenus, sans vœux ni engagements, sans singularité de vie ni d'habillements, sans autre clôture que celle qui convient à la décence et à la sûreté d'un pareil établissement, enfin sans autres motifs ni vues que le bien et l'avantage de ceux qui voudront en profiter."

Dans sa deuxième rédaction celle-là destinée au ministre, le P. Charles établit la nécessité de son oeuvre sur d'autres considérations.

"L'éducation des jeunes filles, dit-il, est un des objets les plus importants de la société; c'est former pour ainsi dire autant de familles que de sujets. C'est principalement à devenir mères de familles et maîtresses de maison qu'on les destine dans ces colonies, et c'est pour cela qu'il s'agit de de les former.

"Si le climat est des plus favorables au développement de leurs membres, la chaleur continuelle leur imprime une indolence qui répand une habitude de mollesse sur toutes leurs actions et ne leur laisse de sensations que pour le plaisir et la frivolité.

"Livrées entres les mains de nourrices esclaves dès qu'elles sont sorties du sein de leur mère, ces nourrices leur communiquent souvent leur caractère et leurs vices qu'une familiarité continuelle avec les négillons ne fait que fortifier...

"C'est avec les compagnons de leurs jeux et de leurs amusements qu'elles contractent cette habitude de crier, de bouder, de mentir qu'il est si difficile de corriger.

"Mais ce qui achève de dégrader le plus bel apanage de leur sexe, c'est le spectacle de la nudité des esclaves et de la dépravation de leurs moeurs qu'elles ont perpétuellement sous les yeux...

"Les mères trop occupées des soins domestiques ne remédient guère à cette situation malheureuse...

"On ne saurait les confier de trop bonne heure à de bonnes maîtresses"...

Le tableau tracé par le P. Charles du triste milieu où se développait l'enfance et dont je n'ai donné que quelques aperçus, est beaucoup trop noir. C'est un plaidoyer *pro domo* pour montrer au ministre la nécessité de son oeuvre. Le Saint-Homme de Tours qui fut élevé à Grand'Case, au Lamentin, dans les conditions dont se lamente notre auteur, a bien témoigné que les vertus les plus délicates pouvaient germer dans le voisinage des nègres et des négillons.

Constitutions. - Le P. Charles exposait de la manière suivante les constitutions établies pour les maîtresses de l'école.

"La constitution de votre société consiste essentiellement dans l'égalité des droits de chacune et dans l'union et la concorde de toutes ensemble. Les préférences des enfants comme la division en seraient la ruine inévitable.

"Comme il n'y a pas de corps sans tête, il est nécessaire d'établir une Supérieure. L'élection s'en fera en présence du préfet apostolique dans l'oratoire de votre maison. La Supérieure remplira son office pendant six ans.

travail, de l'ordre et de l'économie qui en fait le soutien d'une maison, ainsi que des autres vertus qui forment le fond de leur éducation et dont la lecture et l'écriture ne font que la moindre partie.

"Mais pour fixer les idées publiées sur la nature de cet établissement nous déclarons que nous n'avons eu d'autre intention que de fournir aux jeunes filles du quartier Fort Royal des moyens plus simples, plus faciles et plus à portée de leur procurer une éducation chrétienne; que nous n'avons pas eu dessein d'établir une communauté régulière, mais simplement une maison d'école tenue et desservie par une société de demoiselles vivant en commun sous le nom et la protection de la divine Providence, sans autres possessions ni revenus, sans vœux ni engagements, sans singularité de vie ni d'habillements, sans autre dignité que celle qui convient à la décence et à la sûreté d'un pareil établissement, enfin sans autres motifs ni vues que le bien et l'avantage de ceux qui voudront en profiter."

Dans sa deuxième rédaction celle-ci destinée au ministre, le P. Charles établit la nécessité de son oeuvre sur d'autres considérations. "L'éducation des jeunes filles, dit-il, est un des objets les plus importants de la société; c'est former pour ainsi dire autant de familles que de sujets. C'est principalement à devenir mères de familles et maîtresses de maison qu'on les destine dans ces colonies, et c'est pour cela qu'il s'agit de les former."

"Si le climat est des plus favorables au développement de leurs membres, la chaleur continuelle leur imprime une indolence qui répand une habitude de mollesse sur toutes leurs actions et ne leur laisse de sensations que pour le plaisir et la frivolité."

"Livrées entre les mains de nourrices esclaves dès qu'elles sont sorties du sein de leur mère, ces nourrices leur communiquent souvent leur caractère et leurs vices qu'une familiarité continuelle avec les négrières ne fait que fortifier..."

"C'est avec les compagnons de leurs jeux et de leurs amusements qu'elles contractent cette habitude de crailler, de bouder, de mentir qu'il est si difficile de corriger."

"Mais ce qui achève de dégrader le plus bel appanage de leur sexe, c'est le spectacle de la nudité des esclaves et de la dépravation de leurs mœurs qu'elles ont perpétuellement sous les yeux..."

"Les mères trop occupées des soins domestiques ne remédient guère à cette situation malheureuse..."

"On ne saurait les confier de trop bonne heure à de bonnes maîtresses..."

Le tableau tracé par le P. Charles du triste milieu où se développait l'enfance et dont je n'ai donné que quelques aperçus, est beaucoup trop noir. C'est un plaideur pour dompter au ministre la nécessité de son oeuvre. Le Saint-Homme de Tours qui fut élevé à Grand'Case, au Lamentin, dans les conditions dont se lamentait notre auteur, a bien témoigné que les vertus les plus délicates pouvaient germer dans le voisinage des nègres et des négrières.

Constatons - Le P. Charles exposait de la manière suivante les constitutions établies pour les maîtresses d'école.

"La constitution de votre société consiste essentiellement dans l'égalité des droits de chacune et dans l'union et la concorde de toutes ensemble. Les préférences des enfants comme la division en seraient la ruine inévitable."

"Comme il n'y a pas de corps sans tête, il est nécessaire d'établir une Supérieure. L'élection s'en fera en présence du préfet apostolique dans une assemblée. La Supérieure remplira son office pendant six ans."

"La simplicité et l'uniformité feront la règle de votre vie sans aucun autre engagement. La singularité est le fruit de l'orgueil et de l'ambition; elle est la plus dangereuse de toutes les tentations pour les personnes dévouées à la piété.

"Vos habillements seront modestes et décents dans la couleur et la forme, tel qu'il convient à des filles chrétiennes qui doivent se respecter elles-mêmes et faire respecter leur état.

"Vous assisterez à tous les offices de la paroisse pour l'éducation publique".

Le P. Charles ne veut pas que les filles de la Providence aient une chapelle privée; il veut qu'elles donnent le bon exemple à la paroisse. Il agira de même à l'égard des frères chargés de l'école des garçons. Mais là, il devait se braver à de telles difficultés qu'il ne parvint pas à en triompher.

"Quoique le soin de vos élèves doive vous occuper uniquement, il est cependant nécessaire d'avoir des temps marqués pour vous entretenir dans l'esprit de piété qui doit animer toutes vos actions. Vous vous assemblerez deux fois par jour dans votre oratoire pour y faire une lecture commune suivie d'une méditation sur l'importance de vos devoirs: le matin de 5 h 1/2 à 6 h, et le soir de 6 h 1/2 à 7 h.

Conseils pour l'éducation des enfants. - "On peut rapporter tout ce qui concerne l'éducation des enfants à ces trois points principaux: leur former le cœur par des sentiments, l'esprit par des connaissances et le corps par des façons.

"Les premiers sentiments que vous devez leur inspirer c'est l'amour de la religion et celui du travail, qu'on doit regarder comme les deux principales parties de l'éducation des filles. Pour les instruire solidement de la religion, il ne suffit pas de leur apprendre simplement le catéchisme. L'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, surtout les principaux traits, comme la vie des patriarches, de Jésus-Christ, des apôtres et des saints leur imprimera des sentiments plus solides; c'est pourquoi Moïse recommandait si soigneusement aux Israélites de raconter à leurs enfants les actions de leurs ancêtres et les prodiges que Dieu avait opérés en leur faveur.

"Attachez-vous à leur donner de bonne heure le goût et les règles d'une piété simple, tendre, sincère, éloignée de ces grimaces et de ces momeries qui rendent la vertu ridicule. Retranchez avec soin les dévotions de caprice et de fantaisie; qu'elles fréquentent les sacrements dans les fêtes principales".

Avec plus de pondération encore le P. Charles dira en 1783: "Appliquez-vous à inspirer à vos élèves l'amour de la religion et de leurs devoirs, en leur formant une conscience simple et droite. La vraie piété est aussi éloignée de la bigoterie que du relâchement. Cultivez leur esprit par toutes les connaissances qui conviennent à leur sexe et à leur destination. Attachez-vous surtout à leur former un bon caractère; celui d'une fille doit être docile et liant parce qu'elle est née pour la dépendance et la société. Veillez sur leur conduite. Faites leur garder en tout la pudeur et la modestie comme le plus sûr moyen de conserver leur innocence".

"L'amour du travail poursuit notre auteur dans sa première rédaction, est la seconde partie que vous devez leur recommander avec le plus de soins, parce qu'une fille qui n'a ni attachement, ni affection pour les occupations journalières se livre infailliblement à la mollesse, à la dissipation dont les suites ne peuvent être que funestes; c'est pourquoi vous vous appliquerez à leur apprendre à filer, à coudre, à broder, à faire en un mot tout ce qui convient à une fille pour son utilité propre et pour celle de sa famille, tout à leur donner cet esprit d'ordre d'arrangement et d'économie si précieux

pour la conduite d'un ménage et le gouvernement d'une maison. Les connaissances les plus utiles à des filles sont la lecture, l'écriture et l'arithmétique; mais il est surtout essentiel de leur apprendre à lire correctement. Le meilleur moyen pour cet effet, est de leur faire apprendre par mémoire l'abrégé de l'histoire tant sacrée que profane, de leur en faire répéter (des) chapîtres à haute voix dans la classe et de leur en faire souvent raconter les principaux traits en forme de conversation, afin de cultiver leur mémoire et de leur donner plus d'aisance et de facilité à parler".

Emploi du temps. - L'emploi du temps était distribué comme suit: les enfants assistaient à la Messe de sept heures, se rendaient à l'école à huit heures précises et ne sortaient qu'à onze heures. Elles rentraient l'après-midi à une heure et ne sortaient ~~que~~ le soir qu'à cinq heures.

Chacune d'elle avait un sac à ouvrage marqué à son nom. On n'accordait qu'une après-midi de congé par semaine, le samedi.

Les enfants étaient partagées en quatre classes. La première était celle des commençantes; dans la seconde on enseignait la lecture; dans la troisième l'écriture; dans la quatrième l'arithmétique. Chacune de ces classes était divisée en deux parties égales.

On commençait en entrant par réciter à genoux la prière *Veni creator Spiritus*, avec l'oraison, après laquelle on distribuait l'ouvrage à toutes ensemble, dans la salle du travail; ensuite on faisait la première partie dans la salle du travail où les maîtresses des classes les enseignaient pendant une heure, après quoi elles les renvoyaient au travail et faisaient passer la seconde partie à leurs places aussi pendant une heure.

La maîtresse du travail leur faisait garder le silence et veillait à ce qu'elle s'occupassent exactement. Elle avait soin pendant ce temps d'apprendre à chacune des commençantes en particulier à répéter leurs prières correctement, et demandait alternativement aux autres le catéchisme. Ensuite, lorsqu'elles avaient toutes passé le temps prescrit à l'école et qu'elles étaient réunies, on leur faisait pendant un quart d'heure une lecture du catéchisme historique qu'elles devaient apprendre par mémoire, autant que possible; on chantait ensuite un cantique, après quoi on disait la prière *Sub tuum* avant de les congédier.

L'après-midi on observait le même ordre que le matin.

Punitions et récompenses. - Les petites filles qui auraient manqué de respect et de révérence dans l'église, ou en faisant leur prière ou proféré quelques paroles de jurement, ou commis quelque autre faute contre les devoirs de la religion, étaient mises à genoux au milieu de l'école autant ~~que~~ de temps que la gravité de la faute l'exigeait.

Celles qui s'étaient disputées, qui avaient injurié ou manqué à la charité étaient mises sur une selette au milieu de la classe. Celles qui avaient commis des fautes contre la retenue et la modestie étaient mises au bac de pénitence; etc...

Les premières de chaque classe étaient placées au banc de récompense... et portaient pendant huit jours une rosette ruban blanc...

L'école de la Providence, à ses débuts, ne paraît pas avoir différencié beaucoup des autres écoles alors existantes. Ouverte le matin de 8 heures à 11 heures et le soir de une à cinq, elle apparaissait destinée à des externes, "aux jeunes filles de Fort Royal", qui doivent avoir soin, en entrant et en sortant "de saluer la maîtresse de classe". Apprendre la prière et le catéchisme, apprendre à lire, à écrire, à compter - chacune de ces matières constituant une classe à part - remplissait tout le cycle d'études de l'établissement. Ce qui la caractérisait c'était la formation religieuse donnée aux écolières. Le but poursuivi par le P. Charles était avant tout de former de bonnes chrétiennes,

pour la conduite d'un ménage et le gouvernement d'une maison.
 "Les connaissances les plus utiles à des filles sont la lecture, l'écriture et l'arithmétique; mais il est surtout essentiel de leur apprendre à lire correctement. Le meilleur moyen pour cet effet, est de leur faire apprendre par mémoire l'abrégé de l'histoire tant sacrée que profane, de leur en faire réviser (des) chapitres à haute voix dans la classe et de leur en faire souvent raconter les principaux traits en forme de conversation, afin de cultiver leur mémoire et de leur donner plus d'aisance et de facilité à parler".

Emploi du temps. - L'emploi du temps était distribué comme suit:
 Les enfants assistés à la Messe de sept heures, se rendaient à l'école à huit heures précises et ne sortaient qu'à onze heures. Elles rentraient l'après-midi à une heure et ne sortaient que le soir qu'à cinq heures.
 Chacune d'elle avait un sac à ouvrage marqué à son nom. On n'accorde pas d'après-midi de congé par semaine, le samedi.

Les enfants étaient partagés en quatre classes. La première était celle des commençantes; dans la seconde on enseignait la lecture; dans la troisième l'écriture; dans la quatrième l'arithmétique. Chacune de ces classes était divisée en deux parties égales.

On commençait en entrant par réciter à genoux la prière Notre Seigneur Jésus-Christ, avec l'oraison, après laquelle on distribuait l'ouvrage à toutes ensemble, dans la salle du travail; ensuite on faisait la première partie dans la salle du travail où les maîtresses des classes les enseignaient pendant une heure, après quoi elles les renvoyaient au travail et faisaient passer la seconde partie à leurs places aussi pendant une heure.

La maîtresse du travail leur faisait garder le silence et veillait à ce qu'elles s'occupassent exactement. Elle avait soin pendant ce temps d'acquiescer à chacune des commençantes en particulier à réviser leurs prières correctement, et demandait alternativement aux autres le catéchisme. Ensuite, lorsqu'elles avaient toutes passé le temps prescrit à l'école et qu'elles étaient réunies, on leur faisait pendant un quart d'heure une lecture du catéchisme historique qu'elles devaient apprendre par mémoire, autant que possible; on chantait ensuite un cantique, après quoi on disait la prière des deux heures avant de les congédier.

L'après-midi on observait le même ordre que le matin.
 Prières et récompenses. - Les petites filles qui auraient manqué de respect et de révérence dans l'église, ou en faisant leur prière ou proféré quelques paroles de jurement, ou commis quelque autre faute contre les devoirs de sa religion, étaient mises à genoux au milieu de l'école autant que de temps que la gravité de la faute l'exigeait.

Celles qui s'étaient disputées, qui avaient injurié ou manqué à la charité étaient mises sur une sellette au milieu de la classe. Celles qui avaient commis des fautes contre la retenue et la modestie étaient mises au banc de pénitence; etc...

Les premières de chaque classe étaient placées au banc de récompense... et portaient pendant huit jours une rosette rouge dans l'angle de la Providence, à ses débuts, ne paraissant pas avoir différenciation des autres écoles alors existantes. Ouverte le matin de 8 heures à 11 heures et le soir de une à cinq, elle appartenait destinée à des externes, "aux jeunes filles de Fort Royal", qui doivent avoir soin, en entrant et en sortant "de saluer la maîtresse de classe". Apprendre la prière et le catéchisme, apprendre à lire, à écrire, à compter - chacune de ces matières constituant une classe à part remplissait tout le cycle d'études de l'établissement. Ce qui la caractérisait c'était la formation religieuse donnée aux écolières. Le but poursuivi par le P. Charles était avant tout de former de bonnes chrétiennes,

de futures bonnes mères de famille, actives, laborieuses, économes, ayant du goût pour l'ordre et la bonne tenue d'un ménage, ne sachant pas seulement lire et écrire, mais sachant filer, coudre, broder, etc... Mais *Le temps où la reine Berthe filait* était bien lointain pour séduire encore les jeunes créoles, et le P.Charles dû bientôt modifier son programme. Les travaux manuels furent relégués au deuxième plan et firent place à un programme d'étude plus développé comme nous le verrons plus loin. Le cadre rigide séparant en cloisons étanches, lecture, écriture et calcul, fut brisé et ces diverses matières adaptées graduellement au développement intellectuel des enfants; l'école devint pension et fut considérablement agrandie jusqu'à pouvoir loger commodément huit maîtresses et quatre-vingt pensionnaires, par suite elle fut ouverte aux jeunes filles de toute la colonie. Les punitions se firent moins sévères, le banc de pénitence fut seul conservé. Reçues tout d'abord de 6 à 14 ans, les élèves ne devaient plus l'être que de 6 à 9. Les classes furent portées de quatre à cinq, et à six et les congés de un à deux par semaine.

De commencement ou de fin d'une année scolaire, de vacances et de rentrées, il n'en est point question. On n'avait pas comme aujourd'hui un jour de congé sur deux, on travaillait toute l'année, dimanche et fêtes exceptées.

Quant aux quelques indigentes hospitalisées à la Providence, elles ne devaient pas être la cause de grands soucis; elles trouvaient là le vivre et le couvert, et, sans doute comme les hospitalisées actuelles de l'asile de Bethléem, elles disposaient de leur temps comme elles l'entendaient.

Le règlement du P.Charles portait simplement: "Le soin des pauvres femmes malades est le second objet de votre état... Que votre hospital soit ouvert à toutes sans distinction - mais aucune sans l'agrément du Préfet et après la visite du médecin".

A titre documentaire, jetons encore un coup d'oeil sur les coutumes qui avec le temps s'établirent à la Providence.

Dispositions générales - Emploi du temps. - Tout est commun parmi nous. Nous n'apportons rien à la société et notre but est de travailler pour les intérêts communs sans rien nous approprier ni disposer de rien.

Nous n'avons point de jours fixes pour la fréquentation des sacrements.

Nous nous en approchons les *bonnes fêtes* et les dimanches suivant la dévotion de chacune et l'avis de notre Directeur.

Nos élèves se confessent quatre fois par an et celles qui communient s'approchent de la Sainte Table les bonnes fêtes seulement. Pas de première communion avant d'avoir passé quatre ans au pensionnat.

(Nous retrouvons ici les coutumes un peu rigoristes, je devrais dire un peu jansénistes, de l'époque en ce qui regarde la communion. Maintes fois le P.Charles dut s'apercevoir que la première communion une fois faite, on retirait volontiers les enfants de la Providence, ce qui le rendit si exigeant pour les admettre à la table sainte.)

Nous faisons le service de la maison chacune notre semaine alternativement.

Celle qui est de service est chargée de sonner le réveil, de faire lever et coucher les pensionnaires, de les conduire à la prière, de faire faire leurs lits, balayer leurs chambres, de les faire changer de linge, de faire servir les tables. Nous nous levons à 5 heures du matin. Nous allons à 5 h. 1/2 à l'oratoire pour la méditation. A 6 heures, celle qui est de semaine y conduit les élèves pour la prière; ensuite les maîtresses vont préparer les devoirs de classe et les élèves à l'étude.

~~A 7 heures,~~

de futures bonnes mères de famille, actives, laborieuses, économes, ayant du goût pour l'ordre et la tenue d'un ménage, ne sachant pas seulement lire et écrire, mais sachant filer, coudre, broder, etc...

Mais le temps où la reine Berthe était bien loin pour séduire encore les jeunes créoles, et le P. Charles qui n'était pas bien placé à un programme d'étude plus développé comme nous le verrons plus loin. Le cadre rigide séparant en cloisons étanches, lecture, écriture et calcul, fut brisé et ces diverses matières adaptées graduellement au développement intellectuel des enfants; l'école devint pension et fut considérablement agrandie jusqu'à pouvoir loger commodément huit maîtresses et quatre-vingt pensionnaires, par suite elle fut ouverte aux jeunes filles de toute la colonie. Les punitions se firent moins sévères, le banc de pénitence fut seul conservé. Reçues tout d'abord de 5 à 14 ans, les élèves ne devaient plus l'être que de 5 à 9. Les classes furent portées de quatre à cinq, et à six et les congés de un à deux par semaine.

Le commencement ou de fin d'une année scolaire, de vacances et de fêtes, il n'en est point question. On n'avait pas comme aujourd'hui un jour de congé sur deux, on travaillait toute l'année, dimanche et fêtes.

Quant aux quelques indigènes hospitalisées à la Providence, elles ne devaient pas être la cause de grands soucis; elles trouvaient là le vivre et le couvert, et, sans doute comme les hospitalisées actuelles de l'asile de Bethléem, elles disposaient de leur temps comme elles l'entendaient.

Le règlement du P. Charles portait simplement: "Le soin des pauvres femmes malades est le second objet de votre état... Que votre hôpital soit ouvert à toutes sans distinction - mais aucune sans l'agrément du Prêtre et après la visite du médecin".

A titre documentaire, jetons encore un coup d'oeil sur les coutumes qui avec le temps s'établirent à la Providence.

Dispositions générales - Époque du temps - Tout est commun parmi nous. Nous n'apportons rien à la société et notre but est de travailler pour les intérêts communs sans rien nous approprier ni disposer de rien. Nous n'avons point de jours fixes pour la fréquentation des sacre-

ments. Nous nous en approchons les bonnes fêtes et les dimanches suivant la dévotion de chacune et l'avis de notre Directeur.

Nos élèves se confessaient quatre fois par an et celles qui communient s'approchaient de la sainte Table les bonnes fêtes seulement. Pas de première communion avant d'avoir passé quatre ans au pensionnat.

(Nous retrouvons ici les coutumes un peu rigoristes, je devrais dire un peu jansénistes, de l'époque en ce qui regarde la communion. Maltes fois le P. Charles dut s'apercevoir que la première communion une fois faite, on retirait volontiers les enfants de la Providence, ce qui le rendit si exigeant pour les admettre à la table sainte.)

Nous faisons le service de la maison chacune notre semaine alternativement.

Celle qui est de service est chargée de sonner le réveil, de faire lever et coucher les pensionnaires, de les conduire à la prière, de faire faire leurs lits, balayer leurs chambres, de les faire changer de linge, de faire servir les tables.

Nous nous levons à 5 heures du matin. Nous allons à 5 h. 1/2 à l'oratoire pour la méditation. A 6 heures, celle qui est de semaine y conduit les élèves pour la prière; ensuite les maîtresses vont préparer les devoirs de classe et les élèves à l'étude.

A 7 heures, nous conduisons nos élèves à la messe, chaque maîtresse à la tête de sa classe.

Après la Messe nous déjeunons toutes ensemble, ensuite on prépare l'ouvrage.

A 8 heures, nous entrons en classe...

A midi, nous dînons; lecture pendant le repas; ensuite nous prenons la récréation avec nos élèves pour avoir l'occasion de causer plus familièrement (avec elles) et leur donner les avis et les conseils dont elles ont besoin.

A 2 heures, nous retons en classe jusqu'à 5 heures; ensuite on donne la collation aux élèves.

A 5 heures et demie, étude.

A 6 heures et demie, celle qui est de service conduit les élèves à la prière et leur fait une conférence.

A 7 heures, souper.

A 8 heures, coucher des élèves.

A 9 heures, nous nous retirons dans nos chambres.

Devoirs des maîtresses. - Servir de modèle aux élèves et gagner leur affection. Elles doivent tâcher de bien établir leur autorité, sans sévérité déplacée... de les maintenir dans la gaîté; le plaisir et la liberté sont l'élément du jeune âge. Les enfants créoles, élevés dans la contrainte, s'affaiblissent et s'abrutissent sous le poids de la gêne. Manier leur amour-propre, les rendre si dociles qu'un mot ou un coup d'oeil les ramène au devoir. La patience dans l'enseignement, la dignité dans le maintien, l'honnêteté dans les paroles et la fermeté dans la conduite sont les principales qualités d'une maîtresse.

Instruction. - Les instructions les plus essentielles aux jeunes filles consistent à former leurs moeurs sur les principes de la morale et de la religion... les qualités morales peuvent seules rendre une jeune fille estimable; la beauté, les richesses et tous les talents ne sont rien sans les moeurs. Enseigner la morale par la pratique non par des discours; leur inspirer l'amour du travail et former leur caractère. Les filles nées pour la dépendance ne peuvent faire leur bonheur et celui de la société que par le liant et la douceur de leur caractère; elles portent au contraire le trouble et la désolation dans l'union la plus étroite et la mieux assortie, par leur mauvaise humeur. Enfin leur donner les grâces de la modestie qui fait le plus bel ornement d'une fille et la gardienne de toutes les vertus.

Ne pas se contenter de leur apprendre la lettre du catéchisme, il faut leur en faire des applications pratiques, leur rendre la religion aimable.

Les maîtresses ne doivent pas négliger la tenue du corps, parce qu'elle fait partie essentielle du mérite des filles; les grâces ornent la beauté et rendent la laideur même intéressante... si la nature leur est ingrate, elles doivent chercher à s'en dédommager par les qualités morales.

Ce n'est pas dans la superfluité des ajustements qui ne les rend souvent que plus ridicules, qu'elles trouvent les agréments de leur sexe, mais dans un assortiment de goût, sans gêne et sans affectation, de manière que tout en elle paraisse naturel ou annonce la décence et la modestie.

Discipline. - Mais les maîtresses doivent plus s'occuper de prévenir les fautes que de les corriger; la maxime de donner la médecine avant la maladie doit être particulièrement la maxime des corrections; il est des fautes qu'il vaut mieux ne pas voir que de punir. Etre incapable de faire des fautes c'est être incapable de faire le bien. Mais il est des règles à observer. Les réprimandes trop fréquentes abrutissent; les punitions puériles ne produisent que du ridicule; celles faites avec passion ne font qu'aggraver les coupables; le ton grave et sérieux fait souvent plus d'impression que la punition même.

Privation de récréation, de sortie, banc de pénitence paraît suf-

À 7 heures, nous conduisons nos élèves à la messe, chaque maîtresse à la tête de sa classe.
Après la Messe nous déjeunerons toutes ensemble, ensuite on prépare l'ouvrage.

À 8 heures, nous entrons en classe...
À midi, nous dînons; lecture pendant le repas; ensuite nous prenons la récréation avec nos élèves pour avoir l'occasion de causer plus familièrement (avec elles) et leur donner les avis et les conseils dont elles ont besoin.
À 2 heures, nous retournons en classe jusqu'à 5 heures; ensuite on donne la collation aux élèves.

À 5 heures et demie, étude.
À 6 heures et demie, celle qui est de service conduit les élèves à la prière et leur fait une conférence.
À 7 heures, souper.
À 8 heures, coucher des élèves.
À 9 heures, nous nous retirons dans nos chambres.

Devoirs des maîtresses. - Servir de modèle aux élèves et gagner leur affection. Elles doivent tâcher de bien établir leur autorité, sans sévérité déplacée... de les maintenir dans la gaieté; le plaisir et la liberté sont l'élément du jeune âge. Les enfants créoles, élevés dans la contrainte, s'affaiblissent et s'abrutissent sous le poids de la gêne. Manier leur amour-propre, les rendre si dociles qu'un mot ou un coup d'oeil les ramène au devoir. La patience dans l'enseignement, la dignité dans le maintien, l'honnêteté dans les paroles et la fermeté dans la conduite sont les principales qualités d'une maîtresse.

Instruction. - Les instructions les plus essentielles aux jeunes filles consistent à former leurs moeurs sur les principes de la morale et de la religion... les qualités morales peuvent seules rendre une jeune fille estimable; la beauté, les richesses et tous les talents ne sont rien sans les moeurs. Enseigner la morale par la pratique non par des discours; leur inspirer l'amour du travail et former leur caractère. Les filles nées pour la dépendance ne peuvent faire leur bonheur et celui de la société que par le liant et le doux de leur caractère; elles portent au contraire le trouble et la désolation dans l'union la plus étroite et la mieux assortie, par leur mauvaise humeur. Enfin leur donner les grâces de la modestie qui fait le plus bel ornement d'une fille et la gardienne de toutes les vertus.

Ne pas se contenter de leur apprendre la lecture du catéchisme, il faut leur en faire des applications pratiques, leur rendre la religion aimable. Les maîtresses ne doivent pas négliger la tenue du corps, parce qu'elle fait partie essentielle du mérite des filles; les grâces ornent la beauté et rendent la laideur même intéressante... si la nature leur est ingrate, elles doivent chercher à s'en dédommager par les qualités morales.

Ce n'est pas dans la superficialité des ajustements qui ne les rendent souvent que plus ridicules, qu'elles trouveront les agréments de leur sexe, mais dans un assortiment de goût, sans gêne et sans affectation, de manière que tout en elle paraisse naturel ou annonce la décence et la modestie.

Désobéissance. - Mais les maîtresses doivent plus s'occuper de prévenir les fautes que de les corriger; la maxime de donner la médecine avant la maladie doit être particulièrement la maxime des corrections; il est des fautes qu'il vaut mieux ne pas voir que de punir. Être incapable de faire des fautes c'est être incapable de faire le bien. Mais il est des règles à observer. Les réprimandes trop fréquentes abrutissent; les punitions pueriles ne produisent que du ridicule; celles faites avec passion ne font qu'aggraver les coupables; le ton grave et sérieux fait souvent plus d'impression que la punition même. Privation de récréation, de sortie, d'absence paraît sul-

fisant. Pour la bouderie, les tenir trois jours à l'infirmerie comme malades avec défense de les visiter.

Il ne suffit pas de punir, il faut encourager par des récompenses, récompenses données avec éclat. (Chaque année au milieu d'une grande fête, on distribuait des prix d'émulation, de mérite et de vertu.)

Cours d'étude.— La plupart des parents se persuadent qu'il faut attendre l'âge de la puberté et qu'il suffit pour lors de leur faire passer cinq ou six mois dans un couvent pour leur apprendre leurs prières, le catéchisme et leur faire faire leur première communion.

Le P.Charles proteste contre cette manière de faire. Il ne suffit pas dit-il, de leur apprendre à lire et à écrire. Il faut en outre leur enseigner les principes de la morale et de la religion -petit et grand catéchisme- la grammaire française, l'orthographe, l'arithmétique, la tenue des livres, le dessin, la géographie, l'histoire et le travail manuel. A la demande des parents, on procure aussi aux enfants des maîtres pour la danse et la musique.

Chaque année, le jour des Rois, après Vêpres, sous le protique de l'établissement, les élèves rendaient compte publiquement de tout ce qu'on leur avait enseigné pendant le cours de l'année; puis, sous la présidence du Général et de l'Intendant, avait lieu la distribution des prix.

Cette distribution générale des prix se fit, à partir de l'année 1783, et aux élèves de la maison de la Providence et à ceux du collège Saint-Victor, dans l'église paroissiale.

Le jour des Rois, après les Vêpres, à 3 heures, les élèves sont conduites processionnellement à l'église, les six candidates marchant au milieu. Les garçons sont placés à droite et les filles à gauche. Deux corps de musique se répandant sont placés des deux côtés du chœur.

Les vêpres étant terminés, on donne lecture du procès-verbal d'élection pour les prix de vertu, un orateur adresse un petit discours aux élèves, le célébrant bénit les prix et les couronnes et l'on chante le Te Deum. Enfin les élèves sont reconduites à leurs établissements dans le même ordre que celui dans lequel ils étaient venus.

Habillement. Propreté.— L'habillement était uniforme pour toutes les élèves. Les dimanches et fêtes elles portaient des habits blancs en toile de coton; les jours ordinaires, des habits en indienne sur siamoise rayée de rouge et de bleu.

Jusqu'à 8 ans, elles portaient robes d'enfant avec ceinture. Après 8 ans, robes à l'anglaise, sans ornement. Coiffure modeste avec fraise en mouchoir autour du col.

On les faisait baigner, peigner, et changer trois fois par semaine et même plus souvent si elles en avaient besoin.

On leur accordait trois récréations par jour, deux congés par semaine, le mercredi et le samedi après midi, et une sortie en ville par mois avec parents ou personne de confiance.

La pension était de 400 livres par an pour les petites, de 600 livres pour les plus grandes; 715 livres avec le blanchissage et le chirurgien. (Deux pensionnaires étaient reçues gratuitement à l'école)

Outre les pensions des élèves, l'établissement jouissait d'une habitation à Fort Royal et il était soutenu par quelques libéralités de la colonie. En 1783, le gouverneur de Bouillé et l'intendant de Pénier lui faisaient allouer sur la caisse des affranchissements la somme de 9.000 livres. Cette somme était destinée à payer en partie l'habitation acquise à l'établissement.

Les domestiques étaient exempts du droit de capitation.

Il est à croire que la Maison de la Providence eut plein succès car, dès l'année qui suivit son installation, nous voyons le P.Charles travailler à

fiants. Pour la bouderie, les tenir trois jours à l'infirmerie comme malades avec défense de les visiter.
 Il ne suffit pas de punir, il faut encourager par des récompenses.
 récompenses données avec éclat. (Chaque année au milieu d'une grande fête, on distribuait des prix d'émulation, de mérite et de vertu.)

Cours d'étude. - La plupart des parents se persuadaient qu'il faut attendre l'âge de la puberté et qu'il suffit pour leur faire passer cinq ou six mois dans un convent pour leur apprendre leurs prières, le catéchisme et leur faire leur première communion.

Le P. Charles proteste contre cette manière de faire. Il ne suffit pas dit-il, de leur apprendre à lire et à écrire. Il faut en outre leur enseigner les principes de la morale et de la religion - petit et grand catéchisme - la grammaire française, l'orthographe, l'arithmétique, la tenue des livres, le dessin, la géographie, l'histoire et le travail manuel. A la demande des parents, on procure aussi aux enfants des maîtres pour la danse et la musique.

Chaque année, le jour des Rois, après Vêpres, sous le protège de l'établissement, les élèves rendaient compte publiquement de tout ce qu'on leur avait enseigné pendant le cours de l'année; puis, sous la présidence du Général et de l'Intendant, avait lieu la distribution des prix.
 Cette distribution générale des prix se fit, à partir de l'année 1783, et aux élèves de la maison de la Providence et à ceux du collège Saint-Victor, dans l'église paroissiale.

Le jour des Rois, après les Vêpres, à 3 heures, les élèves sont conduits processionnellement à l'église, les six candidats marchant au milieu. Les garçons sont placés à droite et les filles à gauche. Deux corps de musique se répondant sont placés des deux côtés du chœur.
 Les vêpres étant terminées, on donne lecture du procès-verbal d'élection pour les prix de vertu, un orateur adresse un petit discours aux élèves, le célébrant bénit les prix et les couronnes et l'on chante le Te Deum. Enfin les élèves sont reconduits à leurs établissements dans le même ordre que celui dans lequel ils étaient venus.

Réglement. Propreté. - L'habillement était uniforme pour toutes les élèves. Les dimanches et fêtes elles portaient des habits blancs en toile de coton; les jours ordinaires, des habits en indienne aux siamoises rayés de rouge et de bleu.

Jusqu'à 8 ans, elles portaient robes d'enfant avec ceinture. Après 8 ans, robes à l'anglaise, sans ornement. Coiffure modeste avec tresse en mouchoir autour du col.

On les faisait baigner, peigner, et changer trois fois par semaine et même plus souvent si elles en avaient besoin.
 On leur accordait trois récréations par jour, deux congés par semaine, le mercredi et le samedi après midi, et une sortie en ville par mois avec parents ou personne de confiance.

La pension était de 400 livres par an pour les petites, de 600 livres pour les plus grandes; 715 livres avec le blanchissage et le chirurgien. (Deux pensionnaires étaient reçues gratuitement à l'école.)

Outre les pensions des élèves, l'établissement jouissait d'une habitation à Fort Royal et il était soutenu par quelques libéralités de la colonie. En 1783, le gouverneur de Bouillé et l'intendant de Périer lui faisaient allouer sur la caisse des établissements la somme de 2.000 livres. Cette somme était destinée à payer en partie l'habitation acquise à l'établissement.

Les domestiques étaient exemptés du droit de capitation.
 Il est à croire que la Maison de la Providence eut plein succès car, dès l'année qui suivit son installation, nous voyons le P. Charles travailler à

la fondation d'une école semblable pour les garçons; une filiale de la Providence s'établit au Lamentin le 11 novembre 1765 avec quatre maîtresses d'école, et Marguerite Verdet repartir en France à la recherche d'un personnel plus nombreux.

Cette école resta florissante jusqu'à la Révolution. Elle compta un jour parmi ses élèves Joséphine Tascher de la Pagerie, la future impératrice. Une de ses compagnes qui mourut à l'âge de 88 ans, en 1855, nous en a laissé le témoignage. Devenue Mme Vve Dumoulin, malgré son âge avancé, elle avait conservé la plénitude de ses facultés et elle aimait à rappeler, dans ses causeries, l'époque où Joséphine suivait avec elle les enseignements donnés par les dames de la Providence. (*Propagateur*, 1855, p. 322).

L'école ne fut pas exempte de difficultés et la principale lui vint du manque de personnel enseignant.

A l'ouverture, nous voyons figurer cinq maîtresses. En 1768, Marguerite Verdet est partie en France et semble avoir amené six compagnes. Néanmoins, en 1783, il n'y a que trois maîtresses à la Providence: Madeleine Borday, Marie Anne Raffet et Françoise Pannier.

Ce nombre était absolument insuffisant, mais la Maison de la Rochelle qui devait leur fournir le personnel nécessaire, manquait elle-même de sujets; il lui fut impossible d'en envoyer à la Martinique.

Le P. Charles François aux abois, s'adressa à tour de rôle aux dames de la Charité, aux Soeurs grises, aux Ursulines de Caen. Rien ne nous laisse supposer que ses démarches aient été couronnées de succès. Il est fort probable que la Providence ne put poursuivre son oeuvre bienfaisante que grâce aux maîtresses recrutées sur place.



J. RENNARD.



Г. КЕНИУКО

pleases recouvertes aux brises.
 que la Providence ne fut volontaire son oeuvre pieusement due grâce aux mar-
 quesses que ses démarches virent être couronnées de succès. Il est fort probable
 de la charité, aux soins brisés, aux diligences de sa vie. Rien ne nous laisse
 de l'œuvre française aux vœux, s'adressa à tout de suite aux dames
 anglaises! Il lui fut impossible d'en envoyer à la Martinique.
 s'efforça de faire tenir tout ce qu'il pouvait de personnel nécessaire, mandant elle-même de
 ce nombre écrit spécialement français, mais la maison de la Ro-
 chelle était et française pauvre.
 en 1783, il n'y a que trois maîtresses à la Providence: Madeleine Boudry, Marie-
 Anne Leclercq et Marie en France et semble avoir donné six compagnes. Desmoulin
 à l'opération, nous voyons d'ailleurs cinq maîtresses. En 1788, Marie-
 Anne mande de personnel nécessaire.
 L'école ne fut pas exempte de difficultés et la principale lui vint
 la Providence. (L'observateur, 1822, p. 353).
 Boudry ou Josephine avait avec elle les enseignements donnés par les dames de
 la Martinique de ses disciples et elle vivait à l'école, dans ses classes, l'é-
 ducation. Devenue dame de maison, Marie son âge avancé, elle avait consacré
 que de ses compagnes fut morte à l'âge de 88 ans, en 1822, nous en a laissé le
 tout par ses élèves Josephine Lacroix de la Martinique, la future impératrice.
 Cette école resta florissante jusqu'à la révolution. Elle comptait un
 maîtresse Leclercq revint en France à la respecter d'un personnel bien nombreux.
 s'efforça de l'entretien de 11 novembre 1782 avec quatre maîtresses d'école, et
 la fondation d'une école semblable pour les garçons, une fille de la Providence